

Impunité en Syrie

Déclaration écrite au Conseil des droits de l'Homme, soumise par :

Institut du Caire pour les études des droits de l'Homme (CIHRS)

Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)

Réseau assyrien des droits de l'Homme (Assyrian Human Rights Network)

Centre de Damas pour les études des droits de l'Homme (Damascus Center for Human Rights Studies)

Centre kurde de documentation sur les violations des droits de l'Homme

Comité kurde des droits de l'homme en Syrie (RASED)

Organisation kurde pour les droits de l'Homme (DAD)

Réseau syrien pour les droits de l'Homme (Syrian Network for Human Rights)

Centre syrien pour les droits de l'Homme

Organisation syrienne des droits de l'Homme (Sawasyah)

Centre de documentation des violations en Syrie (VDC)

En 1963, l'arrivée au pouvoir du parti Baas en Syrie s'est accompagnée de graves violations des droits de l'Homme, notamment en raison de la déclaration de l'état d'urgence qui a permis de facto aux services nationaux de sécurité d'agir en toute impunité pendant près de cinquante ans, avant que l'état d'urgence ne soit finalement formellement levé en 2011. En février 1982, les forces militaires syriennes, en particulier les Brigades de défense Saraya, se sont livrées à des massacres et à d'autres violations graves des droits de l'Homme pouvant constituer des crimes contre l'Humanité dans les villes de Hama, Jisr al-Choghour et Alep. Aucun des responsables n'a jamais été poursuivi. Quand Bachar el-Assad a remplacé son père au poste de président en 2000, les violations des droits de l'Homme se sont poursuivies en toute impunité, notamment lors de la répression du printemps de Damas : des intellectuels et des dissidents syriens ont été emprisonnés arbitrairement et les tribunaux militaires ont été utilisés pour juger des civils. Le gouvernement a empêché des militants de se rendre à l'étranger et il a lourdement censuré les médias. En 2004, un soulèvement de la minorité kurde a été réprimé dans le sang au prix de dizaines de personnes tuées et des centaines de citoyens emprisonnés de façon arbitraire.

En mars 2011, des manifestations populaires contre les politiques arbitraires et violentes du gouvernement ont secoué la Syrie et ont de nouveau fait l'objet d'une répression brutale. Des mois de manifestations pacifiques et de rassemblements pour demander plus de liberté et le respect de la dignité se sont ensuivis, lors desquels les manifestants ont fait l'objet de tirs à balles réelles. Ce mouvement de protestation s'est propagé sur la quasi-totalité du territoire syrien, des milliers de Syriens sont descendus dans les rues, scandant des slogans de liberté et appelant à la « chute du régime ». Les autorités ont continué à faire un usage excessif de la force contre les manifestants pacifiques : elles ont arrêté des dizaines de milliers de Syriens et se sont systématiquement adonnées à la torture à grande échelle. Par son recours aveugle et massif à la force contre la population civile, le gouvernement syrien a de nouveau commis de graves violations des droits de l'Homme pouvant être qualifiées de crimes contre l'humanité.

Dans ce contexte, un grand nombre de soldats et d'officiers de l'armée et des forces de sécurité syriennes ont commencé à désertre et à rejoindre les manifestants pacifiques. Dans un premier temps, ces combattants se sont organisés pour protéger les manifestants ; ils se sont ensuite rassemblés et ont été rejoints par des civils pour former l'« Armée syrienne libre » (ASL), qui s'est mise à livrer un combat contre les forces du gouvernement. Alors que

les affrontements entre l'ASL et les forces du gouvernement s'intensifiaient, l'opposition armée est parvenue à prendre plusieurs régions du pays en mobilisant le soutien d'une grande partie de la population. En réaction, le gouvernement a intensifié le recours à des armes meurtrières, y compris dans les zones peuplées par des civils, ce qui a eu pour conséquences des destructions massives et de nombreuses victimes, notamment dans le quartier de Baba Amr de la ville de Homs et dans la province d'Idleb au printemps 2012. En juillet de la même année, le CICR a déclaré que la situation en Syrie avait évolué en un conflit armé interne et que toutes les parties du conflit devaient dès lors se conformer aux principes du droit humanitaire international. La violation de ces principes par l'une ou l'autre des parties pourrait donc constituer un crime de guerre.

Fin 2012, les militants syriens des droits de l'Homme avaient recensé 60 000 décès dans le contexte de la répression du soulèvement et du conflit armé qui s'est ensuivi. Les tirs à balles réelles contre des manifestants pacifiques, les bombardements aveugles et l'utilisation d'explosifs et de missiles dans des zones peuplées par des civils, les meurtres par arme blanche, les exécutions sommaires, les actes de torture (menant à la mort dans de nombreux cas) et le recours signalé à des gaz toxiques dans des zones civiles sont récurrents. Depuis la militarisation du conflit, certains acteurs non étatiques commettent de plus en plus de crimes internationaux. C'est le cas notamment de forces pro-gouvernement, les « Chabihass », du Hezbollah libanais et de plusieurs groupes armés de l'opposition.

En outre, des dizaines de milliers de Syriens, y compris des manifestants et des membres de l'opposition, ainsi que des centaines de femmes et d'enfants, ont été arrêtés de façon arbitraire par le gouvernement syrien peu après le début des soulèvements en 2011. Les détenus sont emprisonnés au sein de diverses sections des services de sécurité, mais aussi dans des centres de détention secrets. Les droits fondamentaux des prisonniers sont constamment bafoués : ils sont exposés à de violents actes de torture, entraînant parfois leur décès, et plusieurs milliers de détenus ont été victimes de disparitions forcées. De plus, des groupes armés de l'opposition ont eux aussi commencé à organiser des enlèvements et à utiliser les personnes enlevées en guise de monnaie d'échange contre des prisonniers du gouvernement. De graves violations des droits de l'Homme ont également été perpétrées dans ce contexte.

Ces atrocités ont été commises dans un climat d'impunité qui règne depuis l'arrivée au pouvoir du parti Baas. La levée de l'état d'urgence en 2011 n'a pas été suivie d'effets réels dans la mesure où elle s'est accompagnée de l'adoption de nouvelles lois, telle que la loi contre le terrorisme, qui dans les faits permet aux membres des forces de sécurité de réprimer par tous les moyens les soulèvements, sans aucune limite et sans risquer d'être poursuivis.

Dans ce contexte, le gouvernement syrien et ses forces de sécurité, y compris les Services généraux de renseignement, les Services de renseignement politiques, les Services de renseignement de l'armée de l'air, les Services de renseignement militaire, les forces armées et la Garde républicaine sont responsables de graves violations des droits de l'Homme en Syrie et devraient être tenus responsables de leurs actes. De plus, des acteurs non étatiques pro-gouvernementaux, tels que les milices « Chabihass », les Comités du peuple (groupes civils armés pro-gouvernementaux) et les forces du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (opérant à partir des camps de réfugiés palestiniens) ont également commis des abus, tels que des meurtres, des enlèvements et la détention de prisonniers. Dans certaines zones du nord de la Syrie, des milices liées au Parti de l'union démocratique (PYD, lié au PKK turc) ont profité du retrait partiel des forces de sécurité de l'État pour imposer leur propre autorité. Elles sont elles aussi responsables de violations contre des civils.

L'opposition, également responsable de violations des droits de l'Homme pour lesquelles elle devrait rendre des comptes, est composée de divers acteurs. L'ASL ne contrôle pas tous les acteurs de l'opposition en Syrie, surtout depuis que des groupes étrangers sont arrivés dans le pays et ont commencé à combattre le gouvernement pour servir leur propre cause, comme c'est le cas du Front Al-Nosra (Jabhat al-Nosra). Par ailleurs, en raison de la diversité de l'opposition, il est difficile d'identifier les chaînes de commandement et d'établir la responsabilité des crimes commis.

Jusqu'à présent, la communauté internationale a échoué à trouver une réponse adéquate à la tragédie vécue par le peuple syrien. Aucune mesure n'a été prise pour garantir la mise en place de réels mécanismes de responsabilisation qui permettraient de poursuivre les individus coupables des violations des droits de l'Homme et des crimes internationaux les plus graves. L'incapacité du Conseil de Sécurité à faire face à cette situation en raison du veto des gouvernements russe et chinois a pour conséquence d'offrir une protection et une couverture politique à ceux qui commettent d'importantes violations des droits de l'Homme en Syrie, en empêchant notamment la Cour pénale internationale (CPI) d'être saisie de la situation en Syrie. L'incapacité de la communauté internationale à résoudre le problème de l'impunité en Syrie en raison des pressions exercées par des acteurs régionaux et internationaux constitue l'un des principaux facteurs contribuant à la répétition et à la recrudescence des violations des droits de l'Homme dans le pays.

Nous réclamons donc que les recommandations suivantes soient urgemment mises en œuvre.

Au gouvernement syrien :

1. Libérer immédiatement toutes les personnes détenues arbitrairement.
2. Mettre un terme immédiatement à tous les recours à la torture et poursuivre les individus qui se sont adonnés à ce type de pratiques.
3. Cesser immédiatement toutes les agressions armées dans les zones civiles.
4. Se conformer aux principes du droit humanitaire international et des droits de l'Homme.

Aux gouvernements libanais et iraquien :

1. Prendre leurs distances par rapport au conflit syrien. Le gouvernement du Liban devrait également prendre les mesures nécessaires pour éviter que des membres du Hezbollah participent (directement ou indirectement) aux combats en Syrie.

À la Commission internationale d'enquête :

1. Demander explicitement et fermement au Conseil des droits de l'Homme qu'il exige que le Conseil de sécurité renvoie la Syrie devant la CPI.
2. Refuser la politisation des débats dans l'analyse des violations des droits de l'Homme en Syrie, remplir son rôle de défense des intérêts des victimes de violations des droits de l'Homme et soutenir les efforts en faveur de la lutte contre l'impunité de tous les individus coupables de crimes internationaux en Syrie.

Au Conseil de Sécurité :

1. Renvoyer le cas de la Syrie devant la CPI, comme première étape vers la responsabilisation de toutes les parties coupables de graves violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire international.
2. Imposer un embargo sur les armes à destination du gouvernement syrien.